



Actualité Politique

Dernière ligne droite avant le conseil des ministres de l'outre-mer

FXG et DM, agence de presse GHM | franceantilles.fr | 29.10.2009

Vendredi 6 novembre, l'Élysée convoque son premier conseil interministériel de l'outremer. Pour l'instant rien n'a été dévoilé officiellement mais plusieurs pistes sont déjà évoquées.

Tous les ministres du gouvernement sont convoqués vendredi 6 novembre à la mi-journée à l'Élysée pour le premier conseil interministériel de l'Outre-mer, une promesse de campagne du candidat Sarkozy.

« Le président de la République veut par là montrer l'intérêt de tout le gouvernement pour l'Outre-mer », souligne un proche du dossier qui ne veut rien dévoiler des mesures qui seront prises. D'abord parce que tout n'est pas arbitré mais surtout parce que c'est le président de la République qui révélera les mesures lors de son discours qu'il prononcera devant plusieurs centaines d'invités (les élus d'outre-mer, les rapporteurs et les membres des ateliers des états généraux...).

Pendant ce CIOM qui doit durer environ une heure, on sait toutefois que c'est Nicolas Sarkozy qui ouvrira la séance par une prise de parole, puis ce sera le Premier ministre, suivi de Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Outre-mer et de Marie-Luce Penchard, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer. Après, il pourrait y avoir une intervention de Christine Lagarde, ministre de l'Economie et Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie et du développement durable. Un cinquième ministre devrait encore intervenir.

Comment les mesures retenues auront été choisies ? Depuis la restitution des états généraux de l'outre-mer, le 1er octobre dernier, il y a eu seize réunions interministérielles, à raison de huit par semaines. Une première série de réunions a porté sur la sélection en vue des arbitrages à prendre par Matignon et l'Élysée. On peut s'attendre à une centaine de mesures, voire plus. « Le président de la République aurait convoqué un CIOM pour vingt mesures ?! », s'offusque une source.

De ces mesures, certaines donneront lieu à projet de loi, d'autres ne devraient nécessiter que de simples adaptations sous forme d'arrêt, de circulaire ou encore d'incitations de l'Etat. Certaines nécessiteront des financements, d'autres non. Deux types de documents ont été préparés et soumis aux réunions interministérielles : les fiches territoriales que nous nous sommes procurés qui ne devraient porter que sur 10 % des mesures à côté des huit fiches transversales et thématiques (prix, insertion régionale, production locale, dialogue social, emploi local...), quasi classées confidentiel défense !

Tronc commun aux quatre DOM

Les préfets sont chargés d'identifier les maîtres d'ouvrage, de recenser les programmes, de faire établir les échéanciers et des plans de financement sur des thèmes majeurs : le risque sismique et la mise aux normes sismiques des bâtiments publics, l'assainissement, l'eau potable et les déchets, la prise en charge des personnes âgées dépendantes à la Réunion et aux Antilles, le patrimoine naturel et les paysages.

Pour les financements, on pense à une négociation à mi-parcours des contrats de projet et des programmes opérationnels européens, ou encore « afficher une reconnaissance de priorité sur les crédits de droit commun ». Par exemple, le financement d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pourrait être partagé par l'assurance maladie, l'allocation personnalisée d'autonomie pour le volet dépendance et les résidents pour la restauration et l'hébergement. Les projets relatifs à l'eau, à l'assainissement et aux déchets portés par les collectivités territoriales peuvent être financés par l'office de l'eau et le label grand projet de développement durable permettrait de les rendre éligibles aux financements européens. Les opérations contre le risque sismique seraient intégrées au Plan Antilles financé par le fonds Barnier.

En matière de santé, le CIOM pourrait revoir l'articulation des compétences en matière de lutte contre les insectes vecteurs de maladies en clarifiant les compétences entre l'Etat et les départements. Il serait encore question d'accroître le numerus clausus des études médicales de l'université Antilles Guyane.

En Martinique

Cinq mesures spécifiques ont été proposées.

Saint-Pierre

La première concerne Saint-Pierre, objet d'un grand projet pour le nord de la Martinique qui deviendrait une zone franche avec des structures d'accueil pour la croisière, la reconstruction de monuments détruits en 1902 comme le théâtre, transférer des administrations pour « un repeuplement administratif volontariste ». Les financements iraient des budgets locaux jusqu'à ceux de l'UNESCO et la durée du projet estimée à dix ans.

A 380

Il serait aussi question de moderniser l'aéroport Aimé-Césaire pour l'adapter à l'arrivée de l'A 380 avec une aérogare régionale et un terminal croisière. La chambre de commerce serait le maître d'ouvrage.

Le port

La compétitivité du port est aussi abordée. Il s'agit de baisser les coûts, celui des conteneurs, de la manutention, revoir les marges arrières ou encore l'opacité sur les contrats entre importateurs, transitaires, manutentionnaires, transporteurs... Du travail pour la DRCCRF, les douanes et un comité de suivi logistique et transport. Une action à court terme, souligne la fiche...

Missions locales

Il est encore question de conforter les missions locales portées par les deux communautés d'agglomération (centre et sud).

Toxicomanie

Enfin, comme en Guadeloupe, une mesure propose de renforcer les structures de soin aux toxicomanes et professionnaliser les agents de prévention. Une action à conduire par le conseil général.

En Guadeloupe

Six mesures spécifiques ont été soumises aux réunions interministérielles pour la Guadeloupe. La première concerne le nautisme et son développement avec la création d'un événement voile aux Antilles avec promotion au salon nautique de Paris. A cela, serait associée la valorisation de la voile traditionnelle, les autres activités nautiques, les fédérations sportives, les équipementiers. Il conviendrait d'améliorer aussi les points de mouillage en créant des haltes légères avec corps morts et point d'eau en associant le monde des pêcheurs.

Concernant encore la mer, il serait question de développer la vocation croisiériste du port de Basse-Terre avec le port autonome en maître d'ouvrage et un programme et un coût à faire établir par le préfet.

Un deuxième point propose la création d'une agence d'urbanisme pour organiser la trame urbaine (les maîtres d'ouvrage seraient les collectivités locales). Pour les scolaires, le ministère de l'Education nationale et l'UNSS pourraient développer une offre sportive obligatoire le mercredi après-midi. Le Conseil général pourrait développer des hébergements pour les toxicomanes. Enfin, il s'agirait d'accompagner le projet de création d'un pôle régional des arts et du spectacle avec la mise à disposition d'un chargé de mission du ministère de la Culture pour définir des programmes diplômants. Le ministère de la Culture a donné son accord de principe, le maître d'ouvrage serait la Région.

En Guyane

Créer sur l'île de Cayenne une ville nouvelle pour structurer le développement urbain
Réhabilitation de la chaussée de la RN2. Soutenir la création d'un pôle universitaire franco-brésilien au sein du pôle régional d'enseignement supérieur (PRES) et création de l'établissement public de coopération scientifique de Guyane. Constituer un vivier de médiateurs de conflits sociaux. Définir les zones dédiées à l'agriculture itinérante. Sécuriser le transport fluvial. Installation du comité consultatif des cultures amérindiennes et buschinengé. Doublement de la RN1 Cayenne-Kourou

En Hexagone

Recrutement d'un chargé de mission du secrétariat d'Etat aux sports pour la coordination et le suivi des actions des fédérations sportives en faveur des ultramarins. Inciter les fédérations sportives à mettre en place un coordinateur fédéral pour l'accompagnement des jeunes sportifs ultramarins et un code de bonne conduite (famille d'accueil, scolarité). Inciter les fédérations sportives à intégrer les ultramarins dans les structures dirigeantes et recenser les sites, monuments et lieux de mémoire liés à l'Outre-mer dans l'Hexagone.